

# 5<sup>c</sup>. Journal du Lot 5<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Dépopulation et Criminalité

Aux heures graves, on s'inquiète avec raison de sentir se dépeupler notre pays, au lieu de voir s'augmenter progressivement la population comme dans d'autres nations voisines. Cependant, la vie humaine est chez nous tout aussi bien protégée qu'ailleurs. La diminution de la natalité est la seule raison dominante de notre infériorité nationale. La France a pourtant des ressources énormes et peut nourrir tous ses nationaux, sans que ceux-ci, comme en Allemagne ou en Italie, se voient obligés, quand ils deviennent trop nombreux, de s'expatrier, pour aller dans un nouveau monde trouver une existence moins misérable.

Mais il ne suffit pas de combattre toutes les causes physiques pouvant porter atteinte à la vie humaine ; il ne faut pas non plus toujours songer à augmenter, par des avantages matériels, la natalité, il est plus essentiel et rationnel à la fois de conserver les générations déjà nées et de les rendre utiles à la vie sociale. La qualité des individus, dans une collectivité, doit plutôt être envisagée que la quantité ; la loi du nombre n'est qu'un trompe-l'œil.

Sans rechercher toutes les causes physiques ou morales qui peuvent neutraliser les individualités, il y a lieu de se demander si, en l'état de notre civilisation, la criminalité n'est pas aussi une des causes de l'augmentation de nos déchets sociaux. Examinons comment le crime peut engendrer une diminution de population utilisable.

Passons tout d'abord en revue les crimes et délits commis contre l'enfance, notre espoir de demain. Le crime d'avortement est déjà une première cause mystérieuse de dépopulation, dont on ne peut calculer l'importance. Combien, en effet, de ces sortes de crimes restent ignorés et impunis, la justice n'étendant la main sur les coupables que lorsqu'un accident morbide ou mortel révèle les manœuvres abortives qui l'ont déterminé. Et encore, combien de malheureuses meurent emportant avec elles le secret du crime dont elles sont à la fois les victimes en même temps que les complices. Que dire de l'infanticide ? Beaucoup restent également inconnus, sans parler de l'indulgence du jury dans la répression de ceux qui sont poursuivis, la fille séduite et abandonnée devant toujours faire l'objet d'une certaine sympathie même de la part de ceux qui sont chargés de poursuivre et de juger celles qui tuent leur enfant pour sauver leur réputation.

La loi qui vient d'être votée par le Parlement, autorisant la recherche de la paternité, permettra de protéger ces victimes plus efficacement en atteignant le père, auteur responsable vis-à-vis de l'enfant qu'il a procréé.

Laissons les causes criminelles de suppression de l'enfant. Envisageons l'enfant né et viable. Il faut le protéger non seulement contre la maladie, la mort, mais aussi contre le vice et le crime qui peuvent faire de lui un déchet social avant même qu'il n'ait atteint l'âge adulte. Il est utile d'abord d'empêcher les parents ou des étrangers d'exploiter l'enfance. Les lois réprimant l'emploi des enfants à la mendicité et l'excitation des mineurs à la débauche sont là pour défendre l'enfant contre leurs parents indignes ou contre des trafiquants éhontés.

La législation réglementant le travail des enfants, des femmes, et surtout des mères pendant leur grossesse sont faites pour diminuer les chances de mortalité. L'instruction obligatoire, complétée au sortir de l'école par l'organisation rationnelle de l'apprentissage, donnera aux enfants des classes laborieuses le goût du travail, cette loi sociale indispensable dans tous les pays civilisés. Bien d'autres lois protectrices de l'enfance, édictant des sanctions plus ou moins sévères, abondent dans les codes. On doit les appliquer, avec l'intention de faire des jeunes de la veille des pères de famille de demain.

Quand le crime a sévi et qu'une répression s'impose, les tribunaux

peuvent, s'il s'agit d'une première faute, surseoir à l'application de la peine. La loi permet même, en cas de condamnation subie, d'accorder une libération conditionnelle, c'est-à-dire le reclassement dans la famille et le milieu social sans un trop grand dommage pour celui qui a mérité ces mesures d'indulgence, à côté des sévérités de la loi.

Il faut surtout lutter contre l'esprit de paresse qui fait de certains individus des vagabonds, des mendicants et fatalement par la suite des criminels. La prison, néanmoins, restera une utilité pour défendre la collectivité contre ceux qui veulent lui nuire, par tous les moyens criminels devant lesquels ils ne reculent point, malgré tous les avertissements donnés. La privation prolongée de la liberté est encore une cause de dépopulation évidente. Diminuer le nombre des criminels, c'est multiplier les chefs de famille, conscients de leur devoir social, qui donneront au pays des continuateurs de leur œuvre.

Il faudrait se livrer à une étude très approfondie et détaillée de la question pour montrer combien le mal criminel, de même que l'alcoolisme, la tuberculose, décime la population en diminuant la natalité. Je me borne à indiquer sommairement cette cause sociale de dépopulation au moment où l'on va rechercher tous les facteurs dissolvants en même temps que les remèdes possibles.

En terminant, on peut constater que le crime, comme la dépopulation même, a son origine la plus certaine dans cet amour exagéré de la richesse, doublé d'égoïsme et d'orgueil. On exalte trop dans nos temps modernes l'obtention des droits, en laissant souvent dans l'ombre le souci des devoirs. La cupidité jointe à l'oisiveté démoralisatrice engendre parfois le crime ; elle est aussi l'ennemie de la famille avec ses charges nombreuses. Il faut donc réagir contre cette tendance destructrice de nos sociétés contemporaines et enseigner aux jeunes générations que l'être social doit être considéré bien plus pour sa valeur morale et intellectuelle que pour sa situation de fortune. Hélas, en effet, si le préjugé de la richesse domine les milieux qui en sont imbus, l'état moral se transforme peu à peu à ce point que bien des individus, ne pouvant obtenir l'opulence par leur travail, la demandent à des moyens inavouables, au détriment de tous les autres bonheurs, et en foulant au pied tous les devoirs.

Louis ALBANEL.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 28 janvier 1913

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend l'examen des chapitres réservés du budget de l'agriculture. Le chapitre 73 concerne le personnel de l'inspection de la répression des fraudes et du laboratoire central.

M. Damour (Landes) signale les fraudes nombreuses auxquelles donne lieu la fabrication de l'essence de térébenthine. Il invite le ministre à organiser une protection efficace des producteurs honnêtes.

M. Damour demande que le règlement d'administration publique en préparation, relativement aux fraudeurs des essences de térébenthine, soit publié sans retard. Un jugement de la 8<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris, qui n'a pu frapper un fraudeur en raison du défaut de définition officielle de l'essence de térébenthine, fait ressortir la nécessité de cette publication.

Le chapitre 73 est adopté, et le crédit y afférent est porté de 163.000 à 242.000 francs pour permettre la création de cinquante postes nouveaux d'inspecteurs des fraudes.

MM. Duménil et André Lefèvre recommandent au ministre de surveiller de près la fraude des engrais.

Le ministre s'y engage.

Les chapitres 74 (fraîs de tournées des inspecteurs) et 74 (fraîs de déplacements) sont adoptés, ainsi que les chapitres réservés du budget des postes et télégraphes, du budget des

beaux-arts et du budget des colonies.

La Chambre aborde la discussion générale du budget des poudres et salpêtres.

M. André Lefèvre parle de la poudre B et se prononce pour le monopole des poudres.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

## SÉNAT

Séance du 28 janvier 1913

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat décide de nommer, le 6 février, la Commission d'instruction de la Haute-Cour.

M. Emile Chautemps développe sa proposition de loi, dont il est l'auteur et le rapporteur, tendant à la révision de la législation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

M. Touron estime que la Commission devrait compléter son étude et reprendre son texte, en vue d'y introduire des améliorations.

Le gouvernement, par exemple, a déposé un projet de loi sur la pollution des eaux. Ce projet devrait être fondé avec le projet en discussion.

L'orateur demande le renvoi à la Commission.

M. Chautemps, rapporteur, combat le renvoi à la Commission, mais M. Guist'hau, ministre du commerce, tout en se déclarant à la disposition du Sénat, appuie la demande de M. Touron.

L'intervention du ministre a le don d'irriter M. Chautemps, qui s'étonne de n'avoir pas été prévenu par M. Guist'hau.

Enfin, le rapporteur accepte lui-même le renvoi.

Et la séance est levée.

## Pour les Rosières

Par un testament du 1<sup>er</sup> juin 1844, M. Pierre-Népomucène-Héliou Mauviel laissa une certaine somme à la commune de Carhaix, pour être distribuée annuellement à des jeunes filles sages.

La commission d'examen s'est réunie ces jours-ci. Elle a, par précaution, fait circuler l'avis suivant :

La commission prévient que les candidates sollicitant leurs suffrages devront être saines de corps et d'esprit, sans fortune, et de plus, prendre l'engagement de ne se marier qu'avec un jeune homme non atteint d'infirmités autres que celles qu'il aurait pu contracter à la guerre ou au service du pays.

L'invalidité à la tête de bois, de glorieuse mémoire, est en ce cas, un époux présentable.

## Chapeaux en aluminium

Les Américains ont découvert que les chapeaux de femmes coûtent trop cher. Aussi, John Benyon, éditeur et publiciste, habitant Boston, va-t-il présenter au Congrès de Washington, un projet de loi tendant à rendre obligatoire, « pour toutes les femmes ayant atteint l'âge de l'indiscrétion en matière de modes », le port exclusif de chapeaux en aluminium qui leur seront fournis gratuitement par l'Etat.

Un chapeau suffira pour orner la tête d'une femme pendant toute son existence. Le métal, en effet, ne s'use pas, et pour satisfaire aux exigences de la mode, il suffira d'un petit coup de poignet qui modifiera la forme du chapeau à volonté.

L'auteur du projet de loi estime que son adoption ferait réaliser, aux Etats-Unis seulement, une économie annuelle de 1 milliard 500.000.000 de francs.

## La capture des singes

Beaucoup de gens qui admirent l'adresse et l'intelligence des singes ne se doutent pas de l'artifice employé par des indigènes pour capturer ces animaux.

Une calebasse, percée à son sommet d'un trou d'une grandeur juste suffisante pour que le quadrupède puisse passer le bras, est remplie de fruits savoureux, puis suspendue à un arbre bien en vue.

Le singe arrive, flaire l'odeur alléchante des fruits et passe la main par l'ouverture, pour en dérober un. Mais la main grossie par son larcin, ne peut sortir de la calebasse, le trou étant trop étroit. L'indigène arrive alors et fait prisonnier le pauvre animal qui s'obstine à ne point vouloir lâcher sa proie. On obtient donc ainsi les animaux en parfait état de santé, alors que le procédé usité par les chasseurs blancs, consistant à atteindre légèrement le singe d'un coup de fusil, exige une grande adresse de la part du tireur et ne procure que des animaux blessés.

## INFORMATIONS

### Au Maroc

#### Une Maison de convalescence pour nos soldats du Maroc

Mme la générale Liautey vient d'avoir la patriotique initiative de créer, à Rabat, une maison de convalescence pour nos soldats du Maroc. Une somme importante, recueillie presque entièrement par pièces de 10 centimes, par la vente en France du petit drapeau, est déjà dans ce but entre les mains de la femme de notre résident général.

La vente au profit des militaires du Maroc, organisée dernièrement par les Dames de Lyon, a produit un bénéfice net de 16.868 fr. Cette somme va permettre à la générale de compléter son œuvre, car elle a été versée au comité central de la Croix-Rouge, qui se propose de l'affecter à la maison de convalescence de Rabat.

#### Au groupe radical-socialiste

Le groupe radical-socialiste a procédé mercredi, à l'élection de son bureau.

Ont été élus : MM. René Renoult, président ; Robier, Dumont (Jura), Dalimier, vice-présidents ; Métin, Félix Chautemps, Simon (Tarn), Daniel Vincent, Alfred Le Roy (Nord), secrétaires ; Durand (Aude), questeur.

Le groupe a proposé M. Malvy, comme membre de la Commission du budget, en remplacement de M. Bourély, sous-secrétaire d'Etat aux finances.

#### La vice-présidence de la Chambre

Un grand nombre de membres de la gauche démocratique ont l'intention de porter M. Lebrun, ancien ministre, au siège de vice-président de la Chambre, vacant par suite de l'entrée de M. Etienne dans le ministère.

#### Le projet d'amnistie

Le projet d'amnistie, dont les grandes lignes ont été arrêtées par le Conseil des ministres, s'appliquera d'une manière très large aux condamnés pour faits politiques, délits de presse, de réunion et faits de grève.

#### Le rétablissement du Tirage au sort ajourné

M. Millerand avait mis à l'étude, pendant son passage au ministère de la guerre, un projet rétablissant le tirage au sort supprimé par la loi de deux ans. Dans l'esprit du ministre, le tirage au sort devait servir de base pour la répartition du contingent entre les différents régiments, qui s'effectuait actuellement en suivant l'ordre alphabétique. Cette dernière façon de procéder a soulevé, en effet, à diverses reprises, des protestations. Le projet de rétablissement du tirage au sort ne sera pas appliqué cette année.

Les instructions qui viennent d'être envoyées aux préfets pour les conseils de révision n'ont apporté aucune modification à l'état de choses actuel. Cette année encore, le classement des conscrits s'effectuera en suivant un ordre alphabétique déterminé par le tirage au sort d'une lettre initiale.

## Le vote des Femmes en Angleterre

Les ministres se sont réunis en Conseil de Cabinet, à Downing-Street, pour prendre une décision en ce qui concerne le projet de loi sur le vote des femmes.

La réunion est présidée par M. Asquith. Tous les ministres sont présents.

La « Westminster Gazette » annonce que c'est seulement après le vote sur l'amendement Sir Edward Grey, que le gouvernement fera connaître la décision qu'il a prise.

M. Asquith a annoncé que le gouvernement retirait le projet.

L'après-midi, un service d'ordre de 2.000 agents à pied et 100 à cheval avait été établi aux abords de la Chambre, en prévision de violences de la part des suffragettes.

M. Asquith a déclaré aux Communes que le gouvernement ne déposera pas de projet de loi accordant aux femmes le droit de vote, mais que, si un député fait une proposition de loi dans ce sens à la prochaine session, on lui donnera toutes facilités pour le discuter, et tous les ministres et députés seront libres de voter en conformité de leur opinion personnelle, sans considération de parti ou de solidarité ministérielle.

Les suffragistes demandent tous à ce que le gouvernement prenne sur lui de déposer le projet de loi accordant aux femmes le droit de vote et qu'aucune modification ne soit apportée au système électoral avant que les femmes aient obtenu le droit de vote.

Mme Pankhursts, à une réunion de suffragistes, a déclaré que la guerre de guérilla va reprendre jusqu'à ce que le gouvernement prenne la responsabilité du dépôt de ce projet de loi, et que sir Edward Grey, M. Lloyd George et les autres ministres partisans du suffrage féminin aient donné leur démission.

Les émeutes, les manifestations, les bris de glaces et de devantures de magasins vont recommencer, a dit une autre suffragiste.

## Le Conflit Balkanique

### En Turquie

Commentant les événements de Constantinople le « Mir » exprime la conviction que, malgré les craintes manifestées par une partie de la presse européenne, le coup d'Etat opéré par les Jeunes-Turcs, en déterminant la reprise des hostilités, hâtera le règlement de toutes les questions soulevées par la crise, et amènera plus rapidement la conclusion de la paix.

#### Une grave mutinerie aurait éclaté à Tchataldja

Le bruit courait avec persistance, que des différends graves ont éclaté à l'armée de Tchataldja, entre Jeunes-Turcs et les partisans de Nazim pacha.

Il y aurait même eu entre les troupes un conflit sanglant, dans lequel une cinquantaine de soldats ou d'officiers auraient été blessés.

La confirmation de ce bruit fait défaut.

Talaat bey est parti pour Tchataldja.

#### La Note de rupture

On affirme que la rédaction de la Note de rupture, fort courte d'ailleurs, est complètement approuvée par toutes les délégations.

On donne, pour expliquer l'ajournement de la Note, deux raisons :

La première c'est que sir Edward Grey, et avec lui les ambassadeurs des grandes puissances, continuent à conseiller le calme et la patience à celles des délégations qui sont les plus pressées de prendre la décision finale.

La seconde raison, quelque peu mystérieuse, mais certainement la plus importante et la plus vraie, est que certaines délégations estiment nécessaire de s'entendre nettement avant la reprise des hostilités, sur les conditions entre alliés dans lesquelles cette reprise doit être définitivement décidée, autant que sur les conséquences que les nouvelles hostilités

peuvent avoir pour les différents Etats balkaniques.

Le ministre des affaires étrangères par intérim dit qu'il n'a pas reçu confirmation de la décision des alliés de dénoncer l'armistice.

Si cette décision est vraie, c'est un nouvel exemple des procédés d'intimidation et de bluff auxquels la Turquie commence à s'habituer et le gouvernement turc ne s'en impressionnera pas.

On espère envoyer jeudi ou vendredi la réponse à la Note des puissances.

#### Les hostilités

A la hauteur de Saint-Nicolas, un détachement turc, arborant le drapeau blanc, s'est avancé vers les Grecs, qui attendaient sans tirer. Les Turcs, profitant de cette circonstance, hissèrent leurs mitrailleuses et commencèrent le feu. Les Grecs ripostèrent et anéantirent le détachement ennemi.

De violentes rencontres continuent sur toute la ligne.

#### Le colonel Bulgare Jostoff

Le colonel Jostoff, conseiller militaire de la délégation bulgare, a quitté Londres rejoignant le quartier général de l'armée bulgare sur les lignes de Tchataldja auquel il est attaché comme officier d'état-major.

#### La note des alliés

Voici le texte de la note remise par les alliés aux délégués turcs :

« A leurs Excellences messieurs les délégués plénipotentiaires de la Sublime-Porte à la conférence de la paix.

« Les plénipotentiaires des Etats alliés ayant, depuis la suspension des travaux de la conférence de la paix attendu en vain, pendant trois semaines, une réponse des plénipotentiaires ottomans à leur dernière demande et les événements survenus à Constantinople leur paraissant écarter l'espoir d'arriver à la conclusion de la paix, se voient, à leur grand regret, obligés de déclarer que les négociations entamées à Londres, le 16 décembre dernier, sont rompues.

« Londres, 28 janvier 1913. »

Le document est signé par tous les délégués des Etats balkaniques, M. Daneff en tête.

## Petites Nouvelles

La Cour d'assises de la Seine a condamné à la peine de mort un photographe de 22 ans, Henri Le Merren qui assassina pour le voler un bijoutier.

— A la gare internationale de Port-Bou, un train de marchandises a tamponné une équipe d'employés occupés à pousser un wagon. Six employés ont été blessés.

— La police mobile a fait à Perpignan et à Rivesaltes diverses visites domiciliaires dans le but de découvrir des fumeries clandestines d'opium. Des procès-verbaux ont été dressés.

— Une véritable épidémie de suicides sévit dans le département de l'Yonne. En quelques jours on compte une dizaine de morts, à Michery, Noyers, Perreux, etc.

— A Aix-la-Chapelle. L'aviateur Hild est tombé d'une hauteur de dix mètres et s'est tué sur le coup.

— L'aviateur Paillard effectuait à l'aérodrome de Champagne à Bétheny, des vols sur un monoplan lorsque, en voulant atterrir, l'appareil capota. L'aviateur a été relevé avec des contusions multiples, mais son état n'inspire pas d'inquiétude.

— M. Dubigk, l'antiquaire belge dont il fut parlé lors de l'affaire du chef de saint Martin de Soudeilles, passant par Brive, s'est rendu à Meymac (Corrèze), où le député Delmas, d'Ussel, qui s'est désisté de l'appel, l'attendait pour recevoir le buste contre le remboursement des 41.000 fr. payés pour cette œuvre d'art.

— La cour d'assises de Versailles a condamné à la peine de mort le nommé Barré qui étrangla pour les voler deux vieillards.

# CHRONIQUE LOCALE

## MESURE A PRENDRE

La réintégration du lieutenant-colonel du Paty de Clam était une bien mauvaise affaire pour l'armée : elle fut malheureuse pour M. Millerand, qui du coup en a perdu le portefeuille de ministre de la guerre.

Mais elle devient de jour en jour plus vilaine encore, car dès le lendemain de sa démission, M. Millerand déclarait à qui voulait l'entendre qu'en réintégrant dans les cadres de l'armée l'ancien commandant il n'avait fait qu'exécuter une décision déjà prise par M. Messimy, ancien ministre de la guerre.

Pour se tirer d'un mauvais pas, M. Millerand s'accrochait à son prédécesseur. Ça ne lui a pas réussi.

M. Messimy a laissé dire pendant quelques temps, mais aujourd'hui, il en a assez, comme l'on dit, des papotages et des insinuations malveillantes. Il a mis les choses au point.

M. Messimy affirme « qu'il n'a jamais pensé à réintégrer M. du Paty de Clam en temps de paix et que la seule promesse qu'il ait faite portait sur la réintégration en temps de guerre. »

M. Messimy a déclaré en outre qu'à son départ du ministère, il avait dit à M. Millerand qu'il l'y remplaçait : « Je vous remets les dossiers de M. du Paty de Clam. J'ai heureusement résolu cette affaire et j'espère qu'elle ne reviendra pas. »

Ainsi donc, les déclarations de M. Messimy sont formelles : c'est par un refus que l'ancien ministre de la guerre avait répondu à la demande de réintégration formée par le lieutenant-colonel du Paty.

C'est M. Millerand qui a repris le dossier et dans l'espoir de s'attirer les bonnes grâces de tous les faussaires dont le talent s'exerça contre Dreyfus, c'est lui qui a redonné ses galons à l'officier du Paty rayé par mesure de saine justice des cadres de l'armée.

Les groupes de gauche se sont émus des déclarations si nettes de M. Messimy et ont décidé de porter la question devant le Parlement, et de demander au ministre de la guerre ses intentions au sujet de cette réintégration qui a été si mal accueillie par tous les républicains.

Il serait à souhaiter que le Ministre de la guerre prit une décision catégorique, qu'il rapportât le décret de M. Millerand.

Cela ne plairait sans doute pas aux tortionnaires de l'ancien prisonnier de l'île du Diable, mais elle serait la sanction logique de l'incident créé par M. Millerand : dans tous les cas, le pays républicain qui se souvient toujours de l'affaire, applaudirait à cette mesure.

L. B.

### Préfecture

M. Cassagneau, docteur en droit, est nommé secrétaire général de la Préfecture du Lot, en remplacement de M. Mendousse, appelé sur sa demande aux fonctions de percepteur et nommé sous-préfet honoraire.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Cassagneau.

### Subvention

Sur la proposition de M. le Préfet du Lot, M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à la Caisse des écoles de Marcihae une subvention de 20 francs.

### Postes et Télégraphes

Mme Sakolover, dame employée des postes et télégraphes à Marmande, est nommée receveuse des postes à Rocamadour, en remplacement de Mlle Daumon, appelée à Masols (Rhône).

## LE QUERCY

### SES RICHESSES NATURELLES LE MINERAL DE FER

(Suite et fin)

La Société métallurgique du Périgord poursuit, de son côté, sans relâche et sans arrêt, le programme des améliorations de ses services techniques.

Les accumulateurs des hauts fourneaux ont été mis en complet fonctionnement, et les résultats ont été supérieurs aux prévisions.

Ce nouveau mode de chargements, a permis de réaliser l'établissement de la journée de 8 heures, à 3 postes, succédant à celle de 12 heures, qui comportait, nécessairement, un travail ininterrompu de 24 heures, tous les dimanches.

La nouvelle tuyauterie est terminée et les hauts fourneaux sont dotés de deux nouveaux appareils Comper. Un nouvel embranchement relie les usines à la gare de Libos.

En outre, la Société a réalisé la création de la Société des produits réfractaires de Fumel et Libos.

Par l'organe de M. Jacquin, directeur des usines de Fumel, la Société demandait, le 9 juillet 1910, à être autorisée à pratiquer, sur le Lot, à proximité de la gare de Castel franc, une prise d'eau, destinée au lavage du minerai. Cette demande, soumise à l'enquête réglementaire, dans la commune de Castel franc, en août dernier, ne souleva aucune réclamation. Le conseil municipal donna un avis favorable et l'autorisation fut accordée. L'exécution de cette installation de lavage du minerai, n'est plus qu'une question de jours.

A l'accroissement de la consommation, la Société a répondu par des améliorations rapides des moyens de production, qui se complèteront d'années en années. Ne va-t-elle pas doter ses usines de convertisseurs Bessemer, pour la décarburation de la fonte et la préparation de l'acier ? Ce procédé Bessemer, consiste à faire passer dans une grande cornue mobile, ou convertisseur, contenant de la fonte en fusion, un courant d'air, qui oxyde le carbone et le silicium de la fonte, et transforme celle-ci en acier, par l'addition d'une quantité de fonte, renfermant le carbone nécessaire. Ce procédé permet d'obtenir 10.000 kilogrammes d'une seule coulée.

Ces diverses modifications ou améliorations, ont occasionné des dépenses considérables, qui, cependant, n'ont pas empêché la Société métallurgique du Périgord, de porter, par des augmentations successives, le dividende distribué aux actionnaires, de 30 fr. en 1905, à 60 fr. en décembre 1912.

Comment la Société s'engagerait-elle, dans de pareilles dépenses, si elle n'avait la certitude que les réserves de minerais sont encore grandes, dans la région quercynoise ? Il est peut-être juste de reconnaître que les perfectionnements apportés dans l'outillage, peuvent également avoir pour but de rendre rémunérateurs, les traitements de certains minerais, de faible teneur, considérés et dédaignés jusqu'ici comme ne procurant aucun bénéfice. Quoi qu'il en soit, la Société se trouve dans une situation privilégiée en ce qui concerne la houille.

Nous souhaitons que les travaux de sondage et de prospection, actuellement en cours d'exécution, soient couronnés de succès ; nous espérons que d'importants filons, remplissant de larges fissures, découverts dans les sous-sols, stratifères, de la surface.

La proximité de la houille, dans

1 Voir les numéros du Journal du Lot du 8 et du 15 janvier 1913.

l'arrondissement de Figeac — Société des mines du Quercy — dans l'Aveyron — Decazeville, St-Aubin — et l'abondance du minerai dans l'arrondissement de Cahors, pourraient être le point de départ, d'un développement métallurgique considérable, inconnu jusqu'à ce jour. Cela constituerait un réel bienfait pour tout le département et même la région voisine.

Dans toute la France, dans les trois grandes régions où l'on exploite le minerai de fer, dans tous les pays du monde, c'est la lutte à outrance autour du fer, « lutte économique — déclarait naguère un savant observateur — nous le voulons bien, mais susceptible de mener les peuples sur un autre terrain ».

Et il terminait son intéressante étude en citant les paroles de M. Charles Legrand, président de la Chambre de commerce de Paris.

« La politique étrangère est devenue une politique économique. » Dans cette intense vie économique des nations industrielles modernes, le fer est à l'heure actuelle l'élément indispensable. Il est leur pain quotidien. Le leur refuser, c'est provoquer délibérément le geste exaspéré du malheureux qui souffre de la faim. Et quand ce geste est celui d'un peuple, c'est le fer, devenu acier, et obus et mitraille, qui le sanctionne sur les champs de bataille. C'est par le fer qu'un grand peuple de fer tentera de s'approprier les réserves dont une nation voisine aurait refusé l'accès à son industrie. Et voilà pourquoi la question du fer dépasse le cadre ordinaire des problèmes économiques quotidiens. »

Comme on le voit, cette question du fer, dépasse de beaucoup les limites de notre département et même de la France où, d'ailleurs, la production d'acier brut n'atteint encore que la moitié de celle de la Grande-Bretagne, le quart de celle de l'Allemagne (Luxembourg compris) et le huitième de celle des Etats-Unis d'Amérique.

### RASCOUILLE.

#### Le reboisement des forêts

Le Sénat vient d'adopter à son tour la proposition de loi tendant à favoriser le reboisement et la conservation des forêts privées, que la Chambre avait votée il y a quelques mois.

Cette loi consacre plusieurs innovations. Elle soumet au régime forestier, en déclarant qu'ils seront administrés conformément aux dispositions du Code forestier relatives aux bois des établissements publics, des terrains qui ne peuvent, à l'heure actuelle, être possédés dans ces conditions, ou bénéficier de ces dispositions.

Lorsque le Code forestier a été promulgué, les départements, à la différence des communes, n'étaient pas propriétaires de bois et forêts. La nouvelle loi les autorise à acquérir des terrains boisés ou à reboiser, elle confère les mêmes droits aux associations reconnues d'utilité publique, qui bénéficient encore d'autres avantages. Elles pourront notamment assurer, par les gardes de l'Etat, la conservation et la bonne gestion des bois et forêts.

Les associations relevant de la loi de 1911 auront le droit d'acquérir de tels immeubles, mais le régime forestier ne leur sera pas imposé. Ces associations, de même que les particuliers, pourront confier leurs bois et forêts à l'administration forestière, à charge d'une redevance annuelle. Dans ce cas, les propriétaires ne pourront ni consentir à des tiers des droits d'usage, ni procéder à des coupes sans l'autorisation de l'administration.

Une innovation intéressante consiste dans la faculté donnée aux caisses d'épargne de consacrer le revenu de leur fortune personnelle

ou le cinquième de cette fortune à l'achat de bois ou de terrains à boisier.

#### Sapeurs-pompiers

Par décret du 18 janvier 1913, une nouvelle investiture de cinq ans est donnée à MM. Ferdinand Jouclas, sous-lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Gourdon, et Louis Louradour, sous-lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Souillac.

#### Fédération des Planteurs de Tabac

La Chambre syndicale des planteurs de tabac du Lot-et-Garonne s'est réunie à Tonneins le 26 janvier. Lecture a été donnée d'une circulaire du bureau de la Fédération nationale faisant connaître le projet de loi des représentants du Lot.

Après discussion, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« La Chambre syndicale, après avoir pris connaissance du principe de l'amendement à la loi de finances déposé par MM. les sénateurs et députés du Lot pour obtenir :

« 1° Le relèvement du prix d'achat des tabacs ;

« 2° La modification du mode de nomination des experts et donner aux planteurs leur droit de nommer librement leurs experts conformément aux vœux émis dans nos Congrès nationaux ;

« Félicite les représentants du Lot de l'heureuse initiative qu'ils ont prise ;

« Approuve leur attitude énergique, la seule qui dans les circonstances actuelles puisse faire triompher notre cause et nous faire obtenir l'augmentation de 30 0/0 ; fait appel au groupe interparlementaire pour s'engager résolument dans cette voie et soutenir la proposition des représentants du Lot. »

#### Histoire de brigands

La police continue son enquête sur cette affaire de coups de revolver dont nous avons entretenu mardi nos lecteurs.

Il est surprenant, dit-on, que l'on n'ait pas encore éclairci cette histoire qui a provoqué une vive émotion parmi les habitants des rues du Lycée et de la Banque.

Mercredi encore, au coin de la rue Pasteur, on pouvait voir une large flaque de sang.

Il y a donc eu un ou des blessés ; il semble qu'il doive être facile de les retrouver.

Si, comme on le dit, ce sont des jeunes gens qui « ont voulu rire », tant pis pour eux ; il n'est admissible qu'on s'amuse, pendant la nuit, à tirer des coups de revolver, à crier au secours et à répandre des vessies pleines de sang.

Mais, il y a plus que cela : des habitants de la rue du Lycée qui se réveillèrent et se levèrent au bruit des détonations, affirmant qu'il y avait deux hommes et une femme et que l'un des individus, blessé, s'affala contre le portail de la rue Pasteur où se trouvent les traces de sang.

Les trois personnes se seraient dirigées dans la rue de la Banque et c'est là que la femme poussa le cri de « au secours ».

Cette version diffère totalement de celle de certaines personnes qui affirment n'avoir entendu que des jeunes gens en goguette.

La police enquête toujours.

#### La destruction des petits oiseaux

Malgré les réclamations de tous les amis des oiseaux, malgré les arrêtés du ministère de l'Agriculture, la destruction des oiseaux ne diminue pas. On a vu, aux Halles de Paris 612.000 alouettes, sans compter toutes les autres que l'on détruit dans toute la France.

#### Les grandes manœuvres

La France militaire annonce que l'état-major général envisage comme terrain principal des manœuvres d'armée, en 1912, la région du Lot-et-Garonne, et que la zone affectée aux opérations de guerre proprement dite sera incluse vraisemblablement dans le quadrilatère Marmande, Bergerac, Cahors, Montauban.

Le programme et la date des manœuvres d'armée seront fixés d'après la reconnaissance qui va être faite du terrain, et après une étude des cultures de la région.

#### Société d'Agriculture du Lot

La Société d'agriculture du Lot se réunira samedi, 1<sup>er</sup> février à dix heures du matin, rue du Lycée, à Cahors.

#### Ordre du jour :

1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal ;

2<sup>o</sup> Présentation et admission de nouveaux membres ;

3<sup>o</sup> Conférence de M. Lalaurie, sur l'arboriculture fruitière et le choix des variétés de fruits de commerce.

4<sup>o</sup> Communications diverses.

Le soir à deux heures, au jardin de la gare, séance d'application de taille. M. Lalaurie expliquera la nouvelle taille Lorette.

#### Manufactures de l'Etat

##### AVIS

Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la Culture et de la comptabilité dans les Manufactures aura lieu vers la fin de l'année courante. Les jeunes gens qui désirent se présenter devront se faire inscrire avant le 16 Mars 1913 dans les bureaux de l'une des Directions sises à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, Grenoble, Le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (Reuilly), Périgueux, Riom, Tonneins, Toulouse et Vesoul.

Les demandes d'inscription devront être accompagnées des pièces suivantes :

1<sup>o</sup> Un extrait légalisé de l'acte de naissance constatant que le postulant est français ou naturalisé et qu'il aura au 1<sup>er</sup> Novembre de l'année du Concours 20 ans au moins et 26 ans au plus ;

2<sup>o</sup> Un certificat de bonnes vie et mœurs délivré par le Maire de sa commune ;

3<sup>o</sup> Un certificat de libération ou d'exemption du service de l'armée active ;

4<sup>o</sup> Le diplôme de bachelier de l'enseignement secondaire, ou à défaut un certificat d'admissibilité à l'Ecole Polytechnique ou une pièce authentique constatant que le postulant a été classé dans les 150 premiers sur la liste d'admissibilité à l'Ecole navale ;

5<sup>o</sup> Un certificat légalisé d'un médecin assermenté constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution ni aucune infirmité qui le rendrait impropre à un service actif.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des Chefs de service en résidence dans les villes sus-indiquées où seront passés les examens écrits. Quant aux épreuves orales, elles auront lieu dans les localités qui seront désignées ultérieurement. Un avis spécial adressé aux candidats admissibles à ces épreuves leur indiquera la ville où ils doivent se rendre ainsi que le lieu, le jour et l'heure fixés pour l'examen.

## Terrible accident

Jeu de nuit, un chien enragé était signalé dans la commune de Mercuès, M. Cantarel, boucher, conseiller municipal, s'arma de son fusil et se mit à la poursuite du chien qu'il ne tarda pas à rejoindre et sur lequel il déchargea son fusil.

Malheureusement la charge manqua le chien ; un grain de plomb ricocha et frappa une femme qui se trouvait à 80 mètres environ.

La mort fut instantanée. Le propriétaire fut obligé de tirer un second coup de fusil sur le chien qui, cette fois, fut tué.

Le déplorable accident qui a coûté la vie à la malheureuse femme, a vivement impressionné la population de Mercuès.

La victime s'appelle Mme veuve Robert, âgée de 60 ans, ménagère à Mercuès ; elle est mère d'une fille mariée à M. Sastres, propriétaire.

M. le docteur Valat a examiné le cadavre et il a constaté que le grain de plomb avait touché la carotide.

Le parquet de Cahors s'est transporté à Mercuès, dans la journée pour procéder à une enquête.

#### Jeunes polissons

Le pavillon du terrain du roc de l'Agace où les joueurs réunissent le matériel, reçut la visite de cambrioleurs qui ont emporté divers objets : ballons, maillots, brisés les carreaux du pavillon et la boîte de pharmacie.

Après enquête, la police a découvert les coupables : ce sont quatre jeunes polissons âgés de 13 ans qui, mardi et mercredi de la semaine dernière, faisaient l'école buissonnière. Procès-verbal a été dressé.

#### Théâtre de Cahors

Belle représentation mardi soir au théâtre de Cahors où l'excellente troupe de Montauban jouait « le Comte de Luxembourg ».

L'interprétation fut très bonne et les artistes obtinrent un vif succès.

Citons notamment Mlle Benetti qui a une voix délicieuse, M. Thulau qui a tenu son rôle de façon parfaite.

La direction du théâtre de Montauban, pour remercier le public caducien de son sympathique accueil, a décidé de donner sur la scène de notre théâtre une deuxième représentation du « Comte de Luxembourg ».

Cette représentation est fixée au mardi 11 février.

## Arrondissement de Cahors

### Lauzès

Notre fanfare. — Pour la première fois depuis sa formation, la fanfare de Lauzès fera dimanche prochain 2 février, une sortie. Vers deux heures de l'après-midi, elle suivra les diverses rues de la localité.

Elle se rendra ensuite à la mairie de Lauzès où elle jouera les meilleurs morceaux de son répertoire, sous la direction de son chef, M. Marcel Maillet.

Un grand bal paré et masqué aura lieu à la mairie, mise gracieusement à la disposition des danseurs et danseuses qui voudront bien s'y rendre.

Les étrangers qui voudront bien venir ce jour-là à Lauzès y trouveront bon accueil.

Nous félicitons sincèrement les membres de cette jeune Société qui ont fait des efforts pour pouvoir nous donner pendant ce temps de Carnaval quelques distractions. Nous leur disons courage et merci pour les nombreux danseurs et danseuses qui, dimanche prochain, ne manqueront pas de se rendre en foule dans notre grande salle de la mairie.

positions de son âme.

J'ai vu des larmes dans ses yeux tandis qu'il me parlait... oui, des larmes... Ah ! si, comme moi, vous aviez pu les voir perler au bord de sa paupière, vous bras, j'en suis certain, se seraient ouverts à l'instant pour lui...

« Que vais-je devenir ?... murmura-t-il, jamais, non jamais, je n'oserai me retrouver en face de mon père si justement irrité... de ma mère, de ma bonne et excellente mère à laquelle j'ai fait tant de mal ! J'expirerais à leurs pieds de honte et de remords !

« Dans le délire de sa douleur, il parlait de s'expatrier, de s'engager comme mousse à bord d'un navire, ou comme simple soldat dans un régiment.

« Au moins ainsi, ajoutait-il, j'expierai le passé. Je pourrai redevenir digne du nom que je porte et de la famille que Dieu m'a donnée.

« Que pouvais-je faire en présence d'un chagrin si vrai, si profond, si vivement senti ? Rien autre chose que ce que j'ai fait. J'ai calmé Gontran de mon mieux, je l'ai consolé, je l'ai rassuré. Je lui ai parlé surtout de ces trésors d'indulgence et de tendresse, qui sont dans le cœur de tous les pères et de toutes les mères, et que les fautes des enfants, si nombreuses et si imparfaites qu'elles soient, ne parviennent jamais à épuiser complètement. (A suivre).

## LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

### DEUXIÈME PARTIE

#### Le fils du commandant

#### VIII

#### LES PROJETS DE GONTRAN

— Cependant, au point de vue du monde, une semblable union peut presque passer pour une mésalliance... Songez que je ne suis pas gentilhomme...

— C'est un détail sans importance. Peut-être, tout d'abord, mes parents soulèveront-ils quelques petites difficultés... et encore je n'en crois rien, mais, dans tous les cas, ils céderont bien vite... Est-ce qu'une fille amoureuse n'en arrive pas toujours à ses fins, avec un peu de persévérance... D'ailleurs mon père vous aime beaucoup, et ma mère professe à votre endroit une estime toute particulière, et puis, vous avez une fortune qui lève bien des obstacles !... Enfin, mon bon

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

ami Georges, c'est à vous que Diane appartiendra et point à un autre, je vous en donne ma parole !... Vous êtes un beau-frère selon mon cœur... vous ne me ferez jamais de morale et vous me prêterez de l'argent !... Je veux, avant six mois, danser aux fêtes de votre mariage !... Voilà qui est bien entendu et parfaitement convenu, tenez-vous-le pour dit, et ne vous en préoccupez pas davantage !... C'est ce mauvais sujet de Gontran qui sera le parrain de son premier neveu et de votre premier enfant !... A la santé de mon filleul !

Et Gontran, saisissant un bouteille de vin de Champagne encore vierge, versa la moitié de son contenu dans un bol de porcelaine du Japon, et vida ce bol d'un seul trait.

#### IX

#### Correspondance.

— Ainsi donc, mon ami Georges, dit tout à coup le jeune garçon, il est convenu que je suis votre hôte et votre commensal jusqu'à nouvel ordre ?

— C'est parfaitement convenu.

— Etes-vous bien sûr que je ne vous gênerai pas ?

— Eh ! mon cher enfant, vous en êtes aussi sûr que moi-même !

— C'est que, voyez-vous, en ma qualité de futur beau-frère, je compte me mettre fort à mon aise...

— Vous êtes ici chez vous, et tout ce qui m'appartient est à vous...

— Voilà une bonne parole ! Croiriez-vous que dans aucune circonstance monsieur mon père n'a eu l'idée de m'en dire autant !

Georges sourit.

— Il n'avait pas besoin de vous le dire, la chose allait de soi...

— Je ne m'en suis jamais aperçu ! répliqua Gontran.

Et, sans transition, il ajouta :

— Voulez-vous me faire seller un cheval ?

— Vous sortez ?

— Oui, je vais aller faire une petite promenade à Toulon...

— Pas de légèretés, n'est-ce pas ?

— Oh ! soyez tranquille... Du moment que je me place volontairement sous votre tutelle, je serai sage comme un ange... Je tiens à vous faire honneur... A propos, mon ami Georges, vous m'avez promis cinquante louis...

— Je vais vous les donner. Venez dans ma chambre...

Cinq minutes après, Gontran se mettait en selle sur l'un des chevaux de Georges. Au moment de partir, il demanda :

— A quelle heure dîne-t-on ici ?

— A six heures. Cela vous convient-il ?

— Parfaitement. Je serai exact. Pensez donc, je vous en prie, à donner l'ordre de placer une ou deux bouteilles de Porto dans de l'eau légèrement tiédie, cinq minutes avant le dîner ?...

— Je vous promets d'y penser...

— Et faites porter une boîte de cigares dans la chambre que vous me donnez...

— Ce sera fait.

— Au revoir, mon bon ami Georges... Vous êtes le vrai modèle des vrais amis ! Oreste, Damon et Castor n'étaient auprès de vous que bien peu de chose... Aussi, je serai pour vous Pylade, Pythias et Pollux !...

Et Gontran partit au galop.

Georges, resté seul, s'enferma dans son cabinet de travail, s'assit devant son bureau et se mit à penser à la lettre qu'il allait écrire au comte de Presles.

Après une heure de profondes réflexions, il prit une plume et il traça rapidement le brouillon de sa lettre.

Ce brouillon achevé, il le relut, raturant, effaçant, modifiant, ajoutant jusqu'à ce qu'enfin il se trouvât complètement satisfait du fond et de la forme de son épitre.

Alors il la recopia. Il la mit sous enveloppe ; un domestique reçut l'ordre de monter à cheval et de courir à toute bride jusqu'à Toulon pour y jeter cette lettre à la poste, de façon à ce qu'elle partît par le courrier du soir.

En vertu de notre pouvoir discrétionnaire de romancier, nous allons violer le secret de cette correspondance, et mettre sous les yeux de nos lecteurs les choses que Georges Herbert

jugeait convenable d'écrire au père de Diane et de Gontran.

« Monsieur le comte, cher et excellent voisin,

« Je n'ai pas besoin de chercher une excuse pour l'apparente indiscretion avec laquelle cette lettre va vous relancer dans votre solitude parisienne... L'excuse dont j'ai besoin est toute trouvée, c'est la bonne nouvelle que je vous envoie.

« Que madame la comtesse chasse bien loin d'elle les inquiétudes qui l'assiègent depuis tant de jours... Que son cœur maternel cesse de trembler. Que ses yeux cessent de pleurer...

« Je ne viens point vous demander de tuer le veau gras pour le retour de l'enfant prodigue, mais je viens vous dire : le fils coupable et cependant tendrement aimé n'est point perdu... Gontran est en Provence, il est au château de Presles, ou plutôt chez moi, auprès de moi, et je vous promets de le bien garder...

« Le pauvre enfant m'a surpris il y a quelques heures par sa présence imprévue, qui, dans le premier moment, me faisait espérer votre retour à tous. J'ai été bien vite et bien tristement dérompé, en apprenant que Gontran était seul, en étant mis au fait, surtout, des affligeants détails de sa séparation d'avec vous...

« Gontran ne m'a rien caché. Sa franchise absolue m'a paru l'heureux augure des nouvelles et sincères dis-

### Albas

**Acte de vandalisme.** — Certains esprits malfaisants n'ont rien trouvé de mieux que de s'en prendre à de jeunes noyers qui se trouvent dans la propriété de M. Véry, située au lieu dit Fossé-de-Roux.

On se demande pourquoi et comment.

Sur les bords de sa propriété, qui longe la route, M. Véry avait planté depuis quelques années déjà deux beaux noyers de belle venue. Quelqu'un est allé larder ces arbres, afin d'empêcher leur développement.

Cet acte de vandalisme est inqualifiable et l'auteur mériterait une sévère punition.

### Puy-l'Evêque

**Foire de février.** — Notre foire de février, qui est des plus importantes, se tiendra mercredi prochain 4 février.

### Grézels

**Vol.** — Dans la matinée de dimanche, profitant de l'absence du propriétaire, un peu délicat personnage s'est introduit dans l'habitation de M. François Delmas, tailleur d'habits à Grézels, et lui a soustrait un beau pantalon qui se trouvait dans son atelier.

M. Delmas ne s'est aperçu du vol qu'au moment où il voulait livrer le pantalon à un client.

L'auteur de ce larcin reste encore inconnu.

### Mauroux

**Hydrophobie.** — Un chien suspect de rage ayant été mis en observation pendant quelques jours, a été abattu par son propriétaire au village de Garrigues, commune de Mauroux.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

**L'Hôpital-Hospice.** — Les travaux de restauration de cet établissement sont en ce moment en voie d'exécution. Les ouvriers procèdent à la démolition de l'aile qui doit être entièrement reconstruite.

On sait que le montant du devis de ces travaux s'élève à environ 150.000 francs.

**Place Vidal.** — Dans sa première séance après les élections municipales de mai, le conseil adopta une série de propositions présentées par M. Cavalé, premier adjoint au maire, parmi lesquelles figurait celle ayant trait à la démolition de nombreuses maisons achetées par la ville, pour l'agrandissement de cette place et le dégagement complet de la maison historique de la rue Orthobadial, dite hôtel de la Monnaie. Cette proposition est actuellement en voie d'exécution.

La deuxième concerne le nivellement de la place, qui sera exécuté après les démolitions.

Nous savons aussi que l'administration municipale ne tardera pas à présenter au conseil le projet de construction de cabinets d'aisance sur les divers points de la ville.

Nous sommes donc heureux de constater que les décisions de nos édiles ne restent pas lettre morte, ce dont nous les félicitons bien sincèrement.

**Les francs-tireurs figeacois.** — A cause de la fermeture de la chasse, les membres de cette société de tir n'ont pu assister à la réunion qui était fixée à dimanche dernier 26 janvier.

Cette réunion a été reportée à dimanche prochain 2 février, à dix heures du matin. Le présent avis tiendra lieu de lettre de convocation.

Présence indispensable.

**A l'insurrection.** — L'information ouverte contre G. Vilhès, âgé de 18 ans, de la Baccalerie, commune de Capdenac-le-Haut, prévenu de vol d'une somme de 350 francs et d'un titre d'expropriation de 70.000 francs contenus dans un portefeuille perdu le 14 janvier courant par M. Couderc, restaurateur à Paris, ne tardera pas à être close.

Mais, malgré les déclarations de l'inculpé, le titre reste introuvable.

### Cajarc

**Reboisement.** — La commune de St-Pierre-Toirac a entrepris le reboisement des communaux. Elle a commencé cette besogne sur les flancs du coteau dit « la Jonade ». Cette crête et son versant méridional sont dénudés et ravins; l'aspect en est si triste, si misérable, qu'on ne peut s'empêcher, après les avoir observés un instant, de ramener et de laisser errer son regard avec une extrême satisfaction sur le bourg coquet de Saint-Pierre-Toirac et la riche vallée du Lot que la Jonade domine.

Les travaux entrepris redonneront à la crête et à ses penchants l'aspect riant qu'un défrichement inconsidéré a dû lui faire perdre depuis un temps immémorial.

Déjà, en 1910, une tentative de reboisement a été faite, mais les plants employés étaient trop jeunes; ils ne furent d'ailleurs mis en place qu'en mars seulement. Ils ne

purent résister à la sécheresse ardente de l'été suivant; la plupart périrent; tout était à recommencer.

La municipalité ne fut pas découragée par cet insuccès. Elle vient de faire procéder à une nouvelle plantation avec des plants vigoureux. Espérons que ce nouvel essai n'avortera pas... Trois mille arbres ont été donc plantés, soit environ trois cents épicéas, deux mille pins sylvestres et huit cents pins noirs d'Autriche.

Aux points de vue productif, agricole, sanitaire, esthétique, la mesure est excellente.

Aussi, nous ne saurions trop applaudir l'initiative de l'excellent maire de Saint-Pierre-Toirac, M. Larnaudie, conseiller général du canton de Cajarc.

Nous ne doutons pas qu'il ait de nombreux imitateurs parmi les municipalités des communes voisines et les propriétaires possesseurs de sols que la pauvreté et la déclivité rendent impropres à toute culture. Et on pourrait revoir, dans un avenir plus ou moins lointain, sur les pentes abruptes de la vallée du Lot, des coteaux verdoyants dont les arbres donneraient de réels bénéfices, retiendraient la terre et l'eau et ajouteraient un charme particulier à nos paysages tout en régularisant le climat.

### Saint-Sulpice

**Accident mortel.** — La fête locale de Saint-Sulpice s'est terminée, lundi soir, par un triste accident.

La femme Desplats, âgée de 65 ans, alla puiser, vers la tombée de la nuit, de l'eau à une mare située non loin de son habitation. Prise d'une syncope, elle tomba dans l'eau et se noya.

Ce ne fut que deux heures après que ses invités, rentrant de la fête, ne la trouvant pas à la maison, se mirent à sa recherche et la retirèrent de l'étang.

M. le docteur Cousy, de Marcihac, immédiatement appelé, ne put que constater le décès. La mort avait, en effet, accompli son œuvre.

Nos condoléances à la famille si cruellement éprouvée.

### Gorses

**La Mutuelle-Bétail.** — Le bureau et un grand nombre de membres de notre excellente société la Mutuelle-Bétail se sont réunis dimanche dernier à la mairie, sous la présidence de l'honorable maire, M. Gasquet.

Il a été procédé à la distribution des secours pour pertes d'amaux en 1912 et au recouvrement des cotisations.

Cette société est devenue, en peu de temps, très prospère, grâce surtout au zèle et au dévouement remarquables de son sympathique secrétaire M. Lafon.

Il est question de transformer la société à bref délai, en syndicat agricole.

### Saint-Céré

**Concert.** — On nous prie d'annoncer que le grand concert que doivent donner à Vayrac les sociétés l'Orphéon de Saint-Céré et l'Orchestre symphonique est définitivement fixé au dimanche 2 février prochain.

Le programme est des mieux choisis, et rien ne sera négligé pour donner à cette soirée tout l'attrait désirable.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

**Tribunal correctionnel.** — Estriepeau, arrêté pour vagabondage, récolte huit jours de prison.

— Le sieur Manerol, originaire de Lachapelle-Auzac, a voyagé sans billet sur la ligne Paris-Toulouse. Le prévenu n'a pas de domicile connu. Par défaut, 16 francs d'amende.

**Vol de truffes.** — Cette affaire avait occupé déjà plusieurs audiences et semblait devoir être solutionnée aujourd'hui. Un incident d'audience a motivé un nouveau renvoi à quinzaine.

Les faits se sont passés à Cognac, tout près de Gourdon. Le sieur S... était accusé d'avoir levé des truffes chez le sieur Ginet. Le délit était attesté par un témoin.

M. Serres, avocat du prévenu, soutenait que son client était victime d'une confusion. L'arbre qui couvre la truffière se trouve sur un terrain communal séparé de la terre de Ginet par un mur en pierres sèches en partie écroulé. La truffière s'étend de quelques mètres au delà du mur.

Le témoin accusateur se trouvait, d'après le procès-verbal d'enquête, à 100 mètres environ de cet endroit et dans des conditions qui lui permettaient difficilement de préciser si S... était sur le terrain communal ou en deçà du mur dans la propriété de Ginet. Au surplus, se basant sur les mauvais rapports qui existent entre S... et le témoin, le défenseur contestait la valeur de la déposition de ce dernier. L'argument paraissait avoir porté lorsqu'un second témoin est ve-

nu dire à la barre que S... n'en était pas à son coup d'essai, et qu'il y a quelque temps il s'était rendu coupable du même délit, mais s'en était tiré avec un arrangement amiable. A la suite de cette déposition, le tribunal a jugé utile d'ordonner un supplément d'enquête.

— Ensuite, Mme veuve Meyne est condamnée à 16 francs d'amende pour délit clandestin de boissons.

— Et pour finir, les sieurs Laverdet et Bouygues, cordonniers à Martel, qui s'étaient amusés une nuit à jeter des pierres dans une devanture, attrapent chacun 16 francs d'amende pour bris de clôture. Sursis.

### Labastide-Murat

**Marché hebdomadaire.** — Assés animé. Nous avons relevé les cours suivants :

Halle aux grains. — Blé-froment, de 17 à 17 fr. 50; épuré, 18 fr.; avoine de commerce, de 7 à 7 fr. 50; de semence, de 7,75 à 8 fr.; maïs, de 11 à 11 fr. 50; pommes de terre, de 4,25 à 4 fr. 75; noix non triées, en baisse, de 10 à 11 francs, le tout les 80 litres. Volailles. — Poules, 70 centimes; poulets, 80 centimes, le tout le demi-kilo; œufs, 1 franc la douzaine.

Gibier. — Marché très bien approvisionné à cause de la clôture.

Jardinage. — Marché très bien approvisionné, surtout en pommes de plusieurs variétés, et vendues de 40 à 50 centimes le boisseau.

Prochaine foire, mardi 4 février. — Au sujet de cette importante foire qui, pour l'espèce ovine, porcine et surtout bovine, est une des plus réputées de l'année, nous informons les acheteurs qu'ils trouveront sur le marché de Labastide un assortiment complet de bétail depuis les prix les plus doux jusqu'aux prix les plus élevés.

### Martel

**Football Rugby.** — Dimanche dernier, à 14 heures, notre jeune équipe de football s'est rencontrée, en un match amical, avec l'équipe de Gramat.

Malgré une belle résistance des Gramatois qui jouent très bien, notre équipe a gagné la partie prenant ainsi sa revanche de la défaite de Gramat.

Un nombreux public a assisté à cette rencontre et n'a pas ménagé ses applaudissements aux deux vaillantes équipes.

La fanfare avait aussi prêté son concours pour la circonstance et a contribué à donner un peu d'animation à notre ville.

### Souillac

**Foire du 28 janvier.** — Notre foire de mardi dernier a été très importante. Tous les marchés sans exception étaient très bien approvisionnés et de ce fait beaucoup de transactions ont été effectuées. Voici quelques uns des cours qui ont été pratiqués :

Marché aux boeufs. — Boeufs de fortes propriétés, de 1.000 à 1.100 fr.; boeufs de labour, de 800 à 900 fr.; vaches de travail, de 250 à 350 fr., le tout la paire; veaux pour la boucherie, de 1,05 à 1,10 le kilo.

Marché aux brebis. — Vente assez active. Brebis, de 25 à 30 fr.; agneaux de 15 à 20 fr. la pièce, suivant grosseur et qualité.

Marché aux cochons. — Grande animation sur ce marché, qui fut le plus important de toute la foire. Cochons gras : 1<sup>re</sup> qualité, de 60 à 65 fr. les 50 kilos; 2<sup>e</sup> qualité, de 55 à 60 fr. les 50 kilos; porcelets, de 25 à 30 fr. la pièce, suivant grosseur et qualité.

Marché à la volaille. — Poules, 0,75; poulets, 0,80, le tout le demi-kilo; lapins domestiques, de 0,40 à 0,50 le demi-kilo. Les œufs ont valu de 1,20 à 1,30 la douzaine.

Foies d'oie. — La belle qualité, de 3 fr. à 3,50; la qualité inférieure, de 2,75 à 2,90 le demi-kilo.

Marché aux légumes. — Grand approvisionnement de légumes de toutes sortes. Vente à des prix ordinaires.

Halle aux grains. — Blé froment, de 17 à 17,50; épuré, 18 fr.; avoine de commerce, de 7 fr. à 7,50; de semence, de 8 fr. à 8,25; maïs, de 11 fr. à 11,50; pommes de terre, de 4,25 à 4,75.

Les noix ont valu de 20 à 25 fr. le sac.

Marché aux truffes. — Vente active, de 9 à 10 fr. le kilo.

Les forains et marchands étalagistes ainsi que les commerçants de la ville ont fait bonne recette.

Rien d'anormal ne s'est passé au cours de la foire.

Prochaine foire, le 4 février.

### Gignac

**Conseil municipal.** — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, à onze heures du matin, sous la présidence de M. Alard, maire.

L'assemblée a dressé les listes des indigents et des personnes privées de ressources qui doivent bénéficier de l'assistance médicale.

Beaucoup de fonds destinés à la réparation de nos chemins ruraux ont été distribués.

## Chronique agricole

### Le Labourage à vapeur

Il y a actuellement en France quatre sociétés de labourage à vapeur. Celles qui sont constituées au Plessis-Belleville, à Soissons et à Grignon, ont été fondées au capital de 100.000 fr. et ont rendu de tels services qu'une quatrième société vient de se fonder à Senlis sur le même modèle et au même capital.

D'intéressants renseignements étaient communiqués à la dernière séance de la Société Nationale d'Agriculture par M. Léon Martin sur le fonctionnement de la société de labourage du Plessis-Belleville et sur le résultat de son premier exercice.

De septembre 1911 à mai 1912, l'appareil Fowler qu'elle emploie a labouré 760 hectares presque toujours profondément. Le labour le plus apprécié est celui qui retourne la terre sur 27 à 28 centimètres de profondeur et de plus fouille à 15 centimètres au-dessous. Ce qui donne une profondeur totale de 45 centimètres. Dans ces conditions, l'appareil, en temps convenable, peut labourer 5 hectares par jour.

Tout ce travail n'a supprimé aucun atelage dans les exploitations qui y ont eu recours. Ce n'est que la suite des perfectionnements accomplis depuis 50 ans dans la manière de labourer la terre.

Il y a 50 ans, la charrue de bois, la vieille charrue de France, labourait mal à une profondeur de 8 à 10 centimètres, traînée par deux chevaux.

La charrue de fer vint ensuite, puis le brabant attelé successivement de 4, 6 et même 12 boeufs. La profondeur atteignit 28 à 30 centimètres et le sillon fut mieux retourné.

Mais l'attelage de 8 à 12 boeufs est défectueux et c'est pour le remplacer que l'appareil Fowler est venu apporter une puissance plus que double et beaucoup plus maniable.

L'appareil n'a pas éprouvé de chômage ni d'accidents pendant toute cette campagne. Il a dû s'arrêter à la fin de mai, toutes les terres de la région étant emblavées. Il a recommencé son travail aussitôt lamoisson terminée.

Les résultats financiers sont excellents. Enfin, les récoltes, et notamment les betteraves ensemencées sur ces labours, promettent des rendements supérieurs à ceux obtenus sur les labours ordinaires.

Ceux qui ont été à même de faire une comparaison accusent, toutes conditions égales, d'ailleurs, des suppléments de 3.000 à 5.000 kilogrammes par hectare. Cela seul suffirait à payer tous les frais de labour.

D'autres sociétés sont en ce moment en formation et on peut considérer le labourage à vapeur comme tout à fait entré dans la pratique de notre agriculture.

Partout où les terrains se prêtent au labourage à vapeur, les syndicats agricoles prendront à tâche de développer l'usage des motoculteurs et le travail mécanique du sol comblera le déficit de main-d'œuvre qui s'accuse de plus en plus.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### La Revue Judiciaire

Réformes. Droit pratique. Comptes rendus.

SOMMAIRE DU N° DU 25 JANVIER 1913

La Morale et la loi, par Pierre Avigdor. — Quelques questions de Droit à propos du Cinématographe, par R. Rosenmark. — La Suppression des Tribunaux d'Exception, par Dap. — La solution de la Crise et le Droit international, par Adolphe Jouet. — La Législation des Enfants naturels après célébration du mariage. — Accidents du Travail des Apprentis. — Le Silence est d'Or...

Revue pratique de Jurisprudence Commerciale et Industrielle : Brevets d'invention; Concurrence déloyale; Marques de fabrique; Dessins et modèles; Nom commercial, par Fernand-Jacq.

Le Palais au Théâtre, par A. J. — Questions pratiques: Œufs frais et fraude; Dépôt d'objets d'art chez des particuliers aux fins de vente; Comment s'acquiert la propriété d'une enseigne; La Responsabilité des Agences de renseignements; Accidents d'Ascenseurs; Remise des Lettres à leur destinataire par l'Administration des Postes; La Responsabilité des Candidats en cas d'apposition d'offices électoraux; Saïssissabilité pour cause d'aliments des pensions allouées aux accidentés du Travail.

Un Projet de Réformes judiciaires. Paris, 6, Square de Messine. 6 — Le Numéro: 1 franc.

### La Traversée la plus courte de France en Algérie par Port-Vendres

Le trajet le plus rapide de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne ou par Bordeaux, Toulouse, Narbonne.

De Port-Vendres à Alger en 22 heures par paquebot rapide « La Marsa » muni de la télégraphie sans fil.

ALLER: départ de Port-Vendres le dimanche à 1 h. 30 du soir, arrivée à Alger le lundi à 11 heures du matin.

RETOUR: départ d'Alger, le mercredi à midi, arrivée à Port-Vendres le jeudi à 10 heures du matin.

De Port-Vendres à Oran en 30 heures par paquebot rapide « Medjerdas » muni de la télégraphie sans fil.

ALLER: départ de Port-Vendres, le vendredi à 1 h. 30 du soir, arrivée à Oran, le samedi à 7 heures du soir.

RETOUR: départ d'Oran, le lundi à midi, arrivée à Port-Vendres, le mardi à 6 heures du soir.

Billets directs simples valables 15 jours et billets d'aller et retour valables 90 jours en 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes de Paris-Quai d'Orsay à Alger ou Oran, via Limoges, Montauban, Narbonne ou via Tours, Bordeaux, Narbonne. Enregistrement direct des bagages. Voitures directes, wagons-lits.

### Bibliographie

Paris et Constantinople... A Paris, la vie littéraire et théâtrale continue de se dérouler normalement. En Turquie, le sang coule. Les Annales de cette semaine reflètent ces deux aspects de l'actualité... Maurice Donnay et Les Eclaircissements... Le Sultan Rouge, le coup d'Etat, les choses ottomanes commentées, et jugées par Chéif pacha, Gabriel Hanotaux, Stéphane Lauzanne... Numéro extrêmement varié, intéressant, amusant.

On s'abonne aux bureaux des Annales, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste: 10 francs par an (étranger: 15 francs). Le numéro: 25 centimes.

### Cadeau à nos Lectrices

Par suite d'une entente avec la Direction du journal bi-mensuel de travaux féminins La Broderie Pratique, nous sommes heureux d'annoncer à nos lectrices qu'il sera envoyé gratuitement un superbe album 25 x 32 cm. de 80 pages, contenant 100 alphabets pour mouchoirs, serviettes et nappes, plus de 400 pré-noms ou surnoms variés à celles d'entre elles qui feraient leur demande d'abonnement de la part de notre journal.

Prix de l'abonnement pour la France:

Un an ..... 7 fr.  
Six mois ..... 5 fr.

Pour avoir deux spécimens du journal, envoyer 0 fr. 25 en timbres-poste à la Broderie pratique, rue Alfred-Musset, Lyon.

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications avec Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 2071, du 1<sup>er</sup> février 1913.

La nouvelle Ecole nationale d'Arts et Métiers de Paris, par Jacques Boyer. — Chronique. — La traversée de la Suisse en ballon, par V. Forbin. — Le nouveau « Gutenberg »: comment fonctionne un bureau central téléphonique, par Lucien Fournier. — Les conserves de sardines et l'utilisation de leurs résidus, par Victor Cambon. — Académie des sciences, par Ch. de Villedeuil. — L'invention de la poudre sans fumée de 1870, par Sauvage. — Léon Teisserenc de Bort, par J. Loisel.

Ce numéro contient 21 gravures et un supplément avec le bulletin météorologique de la semaine.

### La Revue Judiciaire

Réformes. Droit pratique. Comptes rendus.

SOMMAIRE DU N° DU 25 JANVIER 1913

La Morale et la loi, par Pierre Avigdor. — Quelques questions de Droit à propos du Cinématographe, par R. Rosenmark. — La Suppression des Tribunaux d'Exception, par Dap. — La solution de la Crise et le Droit international, par Adolphe Jouet. — La Législation des Enfants naturels après célébration du mariage. — Accidents du Travail des Apprentis. — Le Silence est d'Or...

Revue pratique de Jurisprudence Commerciale et Industrielle : Brevets d'invention; Concurrence déloyale; Marques de fabrique; Dessins et modèles; Nom commercial, par Fernand-Jacq.

Le Palais au Théâtre, par A. J. — Questions pratiques: Œufs frais et fraude; Dépôt d'objets d'art chez des particuliers aux fins de vente; Comment s'acquiert la propriété d'une enseigne; La Responsabilité des Agences de renseignements; Accidents d'Ascenseurs; Remise des Lettres à leur destinataire par l'Administration des Postes; La Responsabilité des Candidats en cas d'apposition d'offices électoraux; Saïssissabilité pour cause d'aliments des pensions allouées aux accidentés du Travail.

Un Projet de Réformes judiciaires. Paris, 6, Square de Messine. 6 — Le Numéro: 1 franc.

Pour chasser les glaires, conserver l'estomac solide et l'intestin propre, il faut prendre des **Pilules Suisses**. 1 fr. 50 la boîte franco. Glaesel, ph., 28, r. Grammont, Paris.



**EN VENTE**  
chez tous les Libraires et Correspondants du Petit  
ECHO de la Mode et dans toutes les Gares.

**Le GUIDE des CONVENANCES**  
Par LISELOTTE  
ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE DES USAGES MONDIAUX  
(REVUE et CORRIGÉE)

Tout ce que l'on doit connaître se trouve clairement expliqué dans ce fort volume de plus de 400 PAGES.

**Le Bébé** Tout ce qu'il y a à faire, avant et après la naissance, par les parents, le parrain, la marraine.

**La 1<sup>re</sup> Communio** Toilettes, souliers, ciré, etc.

**Le Mariage** Préliminaires, demande, fiançailles, corbeille, cadeaux, trousseau, devoirs des invités, etc. — Ce chapitre est particulièrement complet et tous les cas sont prévus.

**Les Réceptions** La table, le service, de la maîtresse de maison.

**Le Jeu en famille, les Domestiques, les Visites, Le Jour de l'An** Visites, tenue, cartes, le réveillon, les étrennes.

**La Correspondance** Tous les cas avec formules et modèles.

**Le Deuil** Devoirs des parents, durée des deuil, questions d'étiquette, etc.

Pas un autre ouvrage n'est plus complet, n'est plus utile, et sa possession s'impose dans toutes les familles.

Ce volume est vendu 0<sup>fr.</sup> 90 seulement.

Pour le recevoir franco, adresser mandat-poste de 1 fr. 15 à M. Orsoni, éditeur, 7, rue Lemaignan, Paris.

## Applications générales de l'Électricité

### ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

par Arc et Incandescence

### ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Force Motrice, Dynamos

Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé

ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Force Motrice, Dynamos

# L. MAURY

Chirurgien-Dentiste  
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris  
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France  
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA  
et des Ecoles Normales  
8, RUE FÉNELON, en face la Halle  
Consultations de 9 à 6 heures

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du vingt-quatre janvier mil neuf cent treize, il a été extrait ce qui suit :  
« Le tribunal déclare le sieur AUGUSTIN AUNAC, boucher à Prayssac, en état de liquidation judiciaire ;  
« Fixe provisoirement au vingt-quatre janvier mil neuf

cent treize la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa liquidation ;  
« Nomme Monsieur PAU-BERT, l'un de Messieurs les juges, juge commissaire et Monsieur JEAN LACOSSE, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur provisoire de la dite liquidation pour la gérer et l'administrer conjointement avec le débiteur sous la surveillance de Monsieur le Juge Commissaire »  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Greffier,  
E. MANEYROL.

NOTA. — La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

Le propriétaire-gérant :  
A. COUESLANT.

## CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

### Fêtes du Carnaval 1913

Validité exceptionnelle des billets aller et retour

A l'occasion des fêtes du Carnaval, la Compagnie d'Orléans rendra valables du jeudi 30 janvier au dernier train du mercredi 5 février les billets aller et retour ordinaires, à prix réduits, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102. Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 5 février.

### Pyrénées-Côte d'Argent

Le train temporaire de luxe quotidien extra-rapide de nuit « Pyrénées-Côte d'Argent » (composé exclusivement de wagons-lits offrant des places de salons-lits à 3 lits, de compartiments à 2 lits et de couchettes) qui permet de gagner rapidement et confortablement une région merveilleuse à la température très douce, va de nouveau être mis en circulation :

A Aller. — Du samedi 21 décembre 1912 au samedi 19 avril 1913, avec départ de Paris-Quai d'Orsay à 21 h. et arrivée à Biarritz-Ville à 7 h. 48, à St-Jean-de-Luz à 8 h. 01, à Irun à 8 h. 25, à St-Sébastien à 9 h. 03, à Pau à 7 h. 59.

Au retour. — Du dimanche 22 décembre 1912 au dimanche 20 avril 1913, avec départ de St-Sébastien à 20 h. 14, d'Hendaye à 21 h. 02, de St-Jean-de-Luz à 21 h. 19, de Pau et Biarritz-Ville à 21 h. 28 et arrivée à Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 15 (Wagon-Restaurant des Aubrais à Paris).

Ce train comportera en outre, à l'aller, un wagon-lits pour Biarritz-Ville venant directement de Calais-Maritime d'où il partira à 15 h., en correspondance avec le service quittant Londres à 11 heures.

Au retour, un autre wagon-lits venant directement de Biarritz-Ville continuera sur Calais-Maritime où il arrivera à 13 h. 05, en correspondance avec le service arrivant à Londres à 17 h. 10.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Confiez tous vos achats  
Confiez la préparation de vos ordonnances

A LA

TÉLÉPHONE 42

## GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris  
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies  
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

## La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants  
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires  
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal ATTESTATION D'UN MÉDECIN  
et le Corps Médical DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,  
de la Faculté de Médecine de Paris,  
2, Boulevard Ornano, Paris.

# IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

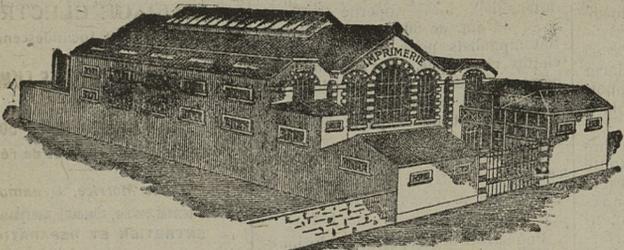
ALENÇON (Orne)

## 20 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS



USINE DE CAHORS

## SERVICE D'HIVER 1912-13

### De Paris à Toulouse par Cahors

	739	8	1123	121	23	35	1125
	OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19	20 30	22 51	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	18 10	20 40	23 4	—
LIMOGES } arrivée	—	14 2	—	0 52	2 35	8 39	—
} départ	3 16	14 12	—	0 58	2 44	9 10	—
BRIVE... } arrivée	6 18	15 41	—	2 27	4 31	12 5	—
} départ	6 45	15 48	16 »	2 33	4 50	13 12	19 25
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 35	—	13 47	20 3	—
SOULLAC } arr.	7 40	—	16 54	—	5 25	14 6	20 23
} dép.	7 45	—	16 56	—	5 28	14 10	20 43
CAZOULÈS... } arr.	7 53	—	17 4	—	14 18	20 52	—
} dép.	8 9	—	17 20	—	14 34	21 9	—
Lamothe-Fénelon.	8 19	—	17 30	—	14 44	21 20	—
NOZAC... } arr.	8 31	—	17 42	—	5 53	14 56	21 33
} dép.	8 40	—	17 51	—	15 5	21 43	—
Thédirac-Peyrilles.	8 51	—	18 2	—	15 16	21 55	—
Saint-Denis-Catus.	9 2	—	18 13	—	15 27	22 7	—
Espère... } arr.	9 13	—	18 25	—	15 38	22 19	—
} dép.	9 22	—	18 35	—	15 47	22 30	—
CAHORS } arrivée	9 32	17 18	18 45	4 3	6 29	15 57	22 41
} départ	9 41	17 23	18 58	4 7	6 41	16 7	—
Sept-Ponts... } arr.	9 51	—	19 8	—	16 18	7 12	—
} dép.	10 5	—	19 22	—	16 34	7 29	—
Labenque... } arr.	10 12	—	19 29	—	16 42	7 38	—
} dép.	10 45	18 »	20 2	—	7 18	17 7	8 19
Caussade... } arr.	11 19	18 26	20 36	5 7	7 44	17 54	8 58
} dép.	12 31	19 16	21 57	6 »	8 38	20 7	10 36

### De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	700	1136
	RAPIDE	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS	
	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)	(1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.)
TOULOUSE... d.	13 »	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	6 »	9 16
MONTAUBAN... d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 30	7 15	10 47
Caussade... } arr.	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
} dép.	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12 »
Labenque... } arr.	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
} dép.	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
Cieurac... } arr.	—	—	18 36	21 54	22 35	1 26	9 7	12 27
} dép.	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 26	9 7	12 27
Sept-Ponts... } arr.	14 49	18 43	19 4	5 52	22 40	1 30	9 27	15 32
} dép.	—	—	19 17	6 6	—	—	9 39	15 44
Espère... } arr.	—	—	19 31	6 21	—	—	9 52	15 57
} dép.	—	—	19 45	6 37	—	—	10 5	16 10
St-Denis-Catus... } arr.	—	—	19 54	6 46	—	—	10 14	16 19
} dép.	—	—	20 3	6 55	—	—	10 23	16 28
Thédirac-Peyril... } arr.	—	—	20 17	7 11	23 22	—	10 37	16 42
} dép.	—	—	20 26	7 20	—	—	10 45	16 50
Dégagnac... } arr.	—	—	20 35	7 30	—	—	10 54	16 59
} dép.	—	—	20 49	7 44	—	—	11 7	17 12
Saint-Clair... } arr.	—	—	20 57	7 52	23 43	—	11 14	17 19
} dép.	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 14	17 19
GOURDON... } arr.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
} dép.	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
Souillac... } arr.	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 14	17 19
} dép.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressens... } arr.	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	3 1	12 11	18 26
} dép.	16 28	20 31	—	9 25	0 28	3 8	12 56	18 41
BRIVE... } arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
} dép.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

Les trains "express" et "rapide" ne prennent les voyageurs de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.  
(\*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

### De Cahors à Libos

CAHORS... dép.	6 6	7 28	12 40	18 52
Mercuès... } arr.	6 20	7 50	12 54	19 7
} dép.	6 24	—	12 58	19 11
Parnac... } arr.	6 31	8 8	13 5	19 19
} dép.	6 37	8 22	13 11	19 27
Luzech... } arr.	6 50	8 46	13 23	19 43
} dép.	6 53	—	13 26	19 46
Puy-l'Évêque... } arr.	7 2	9 11	13 34	19 58
} dép.	7 9	9 25	13 41	20 6
Duravel... } arr.	7 17	9 37	13 49	20 14
} dép.	7 28	10 4	13 58	20 27
Soturac-Touzac... } arr.	7 34	10 11	14 4	20 33
} dép.	7 38	—	14 46	20 42

### De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)... } arr.	19 50	22 51	10 »
} dép.	7 16	15 18	21 9
Libos... } arr.	7 27	15 24	21 15
} dép.	7 37	15 34	21 25
Soturac-Touzac... } arr.	7 44	15 41	21 32
} dép.	7 53	15 48	21 39
Puy-l'Évêque... } arr.	8 »	15 55	21 46
} dép.	8 8	16 »	21 51
Luzech... } arr.	8 20	16 10	22 1
} dép.	8 30	16 18	22 9
Parnac... } arr.	8 35	16 23	22 14
} dép.	8 40	16 28	22 19
CAHORS... } arr.	8 52	16 40	22 31

### De Cahors à Capdenac

CAHORS... dép.	7 11	13 31	18 29
Cabessut... } arr.	7 20	13 40	18 40
} dép.	7 31	13 51	18 49
Arcambal... } arr.	7 40	14 »	18 57
} dép.	7 49	14 8	19 7
Saint-Géry... } arr.	8 2	14 21	19 18
} dép.	8 9	14 28	19 24
Saint-Cirq-la-Popie... } arr.	8 26	14 37	19 31
} dép.	8 34	14 45	19 37
Calvignac... } arr.	8 48	15 1	19 50
} dép.	8 59	15 12	19 59
Toirac... } arr.	9 9	15 22	20 7
} dép.	9 22	15 36	20 18
Lamadeleine... } arr.	9 34	15 48	20 29
} dép.	22 55	4 46	8 42

### De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)... } arr.	20 30	—	22 51
} dép.	7 23	10 44	17 31
Capdenac... } arr.	7 34	10 55	17 4